

Maquette de formation

Composant n° :	IAE Nantes
Responsables de la mention :	Hélène JOURNÉ
Mention :	Management et Administration des Entreprises
Parcours :	Management International Franco-asiatique (MIFA)
Niveau :	M2
Année univers :	2025-2026 2023-2027

Semestre	Code UE 1- Existait : code à saisir 2- ne permet de préciser à créer, quand nouvel enseignement	TYPE D'UE Préciser : UE obligatoires (sans choix) ou UE au choix (indiquer le nombre de choix / total des choix)	TITRE DE L'UE	Coef UE	TAG de l'UE (menu déroulant)	ECTS (UE) ECTS = 35 B01 (volume total de travail attendu de l'étudiant)	ECTS ouverts des ERSASMS (EC)	Code EC - Existait : code à saisir ou EC au choix à créer, quand nouvel enseignement	TYPE D'EC Préciser : EC obligatoires (sans choix) ou EC au choix (indiquer le nombre de choix / total des choix)	TITRE DE L'EC	Langue d'enseignement (menu déroulant)	METHODOLOGIE	Si Oui, préciser la(s) formation(s) concernée(s) (mentionner par cours / année / semestre)	Coef EC	CM Présence (P)	CM Distanciel synchrone (DS)	CM Distanciel asynchrone (DA)	Nb de groupes CM (250 étu.)	Calcul charges d'enseignement noté CM	TD Présence (P)	TD Distanciel synchrone (DS)	TD Distanciel asynchrone (DA)	Nb de groupes TD maximum (25 d'étu.)	Calcul charges d'enseignement noté TD	Caractéristiques de l'UE (ou de l'EC)	Total des heures face à l'étudiant = Temps travail encadré	Temps total d'apprentissage maximum Cours + Evaluations + Travail en autonomie (ECTS x 30)	Travail en autonomie	Intervenant				Informations complémentaires	Contrôle continu intégral	Modalités de contrôle des connaissances et des					
																													Nom	Prénoms	CV	Grade			Lectures : le contrôle continue, V et pas intégral	Contrôle continu : réquisit / bête / d'évaluation (mini 2), nature (oral, qcm, devoir surveillé...), et durée de l'épreuve	Examen terminal	Dispense d'assiduité	2nde session	
S E M E S T R E 1	AMSAC1U01		L'entreprise en société	12					AMSAC1E01	Culture économique					20					18											Note seuil 8/20	CCI								
									AMSAC1E02	Initiation au Droit du Travail					25					50													CCI							
	AMSAC1U02		Pilotage de l'organisation	15					AMSAC1E03	Découverte de l'E et de ses parties prenantes																					Note seuil 8/20	CCI								
									AMSAC1E04	Théorie des Organisations					18																		CCI							
									AMSAC1E05	Fondamentaux de la gestion des RH					16																		CCI							
									AMSAC1E06	Gestion de Projet					16																			CCI						
									AMSAC1E07	Informatique de gestion					10																			CCI						
	AMSAC1U03		Culture managériale	6					AMSAC1E08	Système d'information comptable					30																			CCI						
									AMSAC1E09	Fiction et Management					14																			CCI						
	AMSAC1U04		Marketing et Communio	9					AMSAC1E10	Management et Communication					24																				CCI					
									AMSAC1E11	Marketing					30																				CCI					
	AMSAC1U05		Méthodologie et Mémoi	18						AMSAC1E12	Communication					19																			CCI					
										AMSAC1E13	Méthodologie et expression					33																			CCI					
									AMSAC1E14	Séminaire - accompagnement au projet professionnel					6																			CCI						
									AMSAC1E15	Méthodologie Mémoire, recherche documentaire					15																			CCI						

Présence :
La présence en cours est obligatoire. L'équipe pédagogique procède à un relevé systématique des étudiants présents en séances. Les absences doivent être rapidement justifiées (certificat médical, convocation, lauprès de l'assistante de formation et du/ des enseignants concernés.

Rattrapage et seconde chance :
En cas d'absence justifiée à un contrôle continu ou en cas d'échec en jury de première session, l'étudiant.e est autorisé.e à passer les épreuves de seconde chance de façon automatique. En seconde chance, seuls les EC pour lesquels la note est inférieure à 10/20 peuvent être repassés.
Le résultat obtenu à l'épreuve de seconde chance se substitue à la note de première session de l'EC concerné.

Redoublement :
Le jury se prononce souverainement sur la possibilité ou non de redoubler.
Au sein d'un parcours de formation, les UE sont définitivement acquises en cas de redoublement et capitalisables dès lors que l'étudiant.e y a obtenu la moyenne (soit 10/20). Une UE acquise ne peut être repassée.